



<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 69 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 23 Absent(s) excusé(s) : 28 Absent(s) : 5</i>
--	---	---

Date de convocation : 2 juillet 2024

Vote(s) pour : 92
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 8 juillet 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-07-08-CM-4.2 :

Saint-Julien-lès-Metz : renoncement au fonds de concours.

Rapporteur : Monsieur Philippe GLESER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

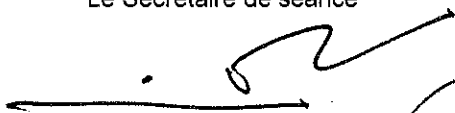
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2021 portant adoption du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours, modifié par délibération du 5 février 2024,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité pour la période 2021 - 2026,
VU le Budget Primitif 2021 approuvé par le Conseil métropolitain du 8 mars 2021 créant l'Autorisation de Programme 2021-2026,
VU le compte rendu de la Commission d'attribution du 3 juin 2024,
VU l'avis de la Commission Ressources et Stratégie en date du 21 juin 2024,
VU l'avis du Bureau métropolitain du 24 juin 2024,
CONSIDERANT la demande de renoncement à Fonds de concours de la commune de Saint-Julien-lès-Metz,

DECIDE le renoncement d'un fonds de concours d'un montant de 152 742 € attribué à la commune de Saint-Julien-lès-Metz pour le financement d'aménagement de voirie, et la diminution à due concurrence de l'enveloppe allouée à la commune.

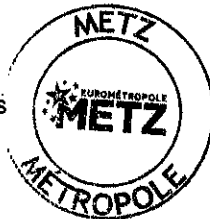
NAP P4

Metz, le 9 juillet 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240708-2024-07-DC4-2-DE

Numéro de l'acte : 2024-07-DC4-2
Date de décision : lundi 8 juillet 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Saint-Julien-lès-Metz : renoncement au fonds de concours
Classification : 7.8 - Fonds de concours
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/07/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240708-2024-07-DC4-2-DE
Document principal : 99_DE-4-2.pdf

Historique :

09/07/24 14:06	En cours de création	
09/07/24 14:07	En préparation	Catherine DELLES
10/07/24 09:13	Reçu	Catherine DELLES
10/07/24 09:13	En cours de transmission	
10/07/24 09:19	Transmis en Préfecture	
10/07/24 09:25	Accusé de réception reçu	